

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ On y était

Sophie Tardy-Joubert

Violences conjugales : faut-il suivre le modèle espagnol ?

CHRONIQUE

Page 9

■ Droit international privé

Par Carine Brière,

Amélie Dionisi-Peyrusse,

Johanna Guillaumé, Frédéric Leplat,

Charlotte Mebarek et Valérie Parisot

Chronique de droit international privé 2020

(Suite et fin)

CULTURE

Page 22

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Le Prieuré de Boulogne au cœur de la Sologne

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La jeune femme de Zhang Xiaogang

ACTUALITÉ

On y était



Violences conjugales : faut-il suivre le modèle espagnol ? ^{158s7}

Sophie TARDY-JOUBERT

L'Espagne est-il un pays modèle pour la lutte contre les violences conjugales ? C'était la question posée, le 23 novembre dernier, par le centre francilien Hubertine Auclert, qui œuvre pour l'égalité femme-homme. Lors d'un événement en visioconférence, suivi par 600 personnes, des juristes des deux pays se sont livrés à une comparaison des politiques menées des deux côtés des Pyrénées pour faire baisser le nombre de féminicides.

« Comment mieux protéger les femmes ? Nous avons besoin d'exemples. L'approche espagnole est jugée novatrice et performante », a d'emblée posée Marie-Pierre Badré, la présidente du centre Hubertine Auclert. Il est vrai que les chiffres interpellent. En France, malgré le Grenelle des violences conjugales, lancé fin 2019, malgré les campagnes de sensibilisation menée par les militantes collant dans les rues des slogans de soutien aux femmes victimes, le nombre de féminicides continue d'augmenter. 146 femmes et 25 enfants ont été tués par un conjoint ou ex-conjoint violent en 2019. « C'est 25 décès supplémentaires par rapport à 2018 », a souligné Marie-Pierre Badré. Cette même année, 213 000 femmes ont déclaré avoir fait l'objet de violences physiques de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Moins d'une victime sur 5 a porté plainte.

Côté espagnol, au contraire, le nombre de féminicides a baissé de 25 % depuis 2004. L'Espagne dénombrait 49 féminicides en 2019. Si l'on réinterprète les chiffres en tenant compte de la population des deux pays, l'Espagne étant significativement moins peuplée que la France, on arrive à un constat sans appel : les femmes espagnoles sont deux fois moins nombreuses à mourir sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon que les Françaises ! « Nous avons donc souhaité documenter comment l'État espagnol finance et organise les dispositifs de protection », a introduit Marie-Pierre Badré, avant de poser, dans les grandes lignes, le cadre légal espagnol.

Selon ONU Femmes, l'Espagne bénéficie d'une des lois les plus protectrices dans le monde. Une loi-cadre intitulée : « Mesure de protection intégrale contre les violences conjugales » a en effet été votée en 2004.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34